

Bruxelles, le 15 décembre 2022

Avis 2022/10

Avis relatif à l'appel à candidature conjoint Éveil culturel et artistique lancé par l'Administration Générale de la Culture et l'ONE pour les années 2023-2025

Introduction

Le Conseil d'Avis a été sollicité par l'ONE pour remettre un avis sur l'appel à candidature Éveil culturel et artistique pour les années 2023 à 2025. Celui-ci a été présenté lors de la séance du 12 décembre 2022, appelant une remise d'avis en amont du Conseil d'Administration du 21/12/2022.

Conséquemment, le Conseil d'Avis a produit le présent avis dans une temporalité plus qu'inconfortable, ce qui devient -et nous le déplorons- une habitude dans la conduite des travaux.

Le présent Avis constitue donc des points d'attention relevés par le Conseil d'Avis au terme de la présentation du dispositif, transmis ensuite par courriel aux membres pour validation.

Il identifie quelques balises et points d'attention qui appellent, dans quelques temps, à procéder à une évaluation du dispositif.

Observations :

- Le Conseil d'Avis se réjouit de l'ambition du présent Appel qui dépasse la mise en relation des enfants avec les productions culturelles pour inscrire la démarche dans une réelle perspective de **démocratie culturelle** et d'émancipation, et ce dès le plus jeune âge ;
- Le Conseil se réjouit également de la collaboration entre deux secteurs de la Communauté française, à savoir la Culture et l'enfance, pour mener à bien ce projet commun soulignant ainsi toute l'importance de l'éveil culturel et artistique qui participe au développement global de l'enfant ;
- Pour que l'opération infléchisse durablement les Milieux d'Accueil et les Consultations en intégrant la dimension culturelle à leurs pratiques, le Conseil d'Avis insiste sur la dimension de transfert dans les démarches soutenues par l'appel : en effet, il s'agit de permettre aux personnes qui accueillent les enfants de s'approprier des démarches (et leur sens), des dispositifs, des logiques d'action pour être en capacité par la suite de poursuivre des actions de même nature (au-delà de l'appel à projet), d'autant que cette dimension est particulièrement absente des dispositifs de formation initiale. En outre, l'éveil culturel et artistique sont des enjeux importants de démocratie culturelle et d'ouverture des Milieux

d'Accueil et des Consultations dans leur environnement. Le Conseil d'avis plaide dès lors pour que ces thématiques soient abordées dans les parcours de formation initiale ;

- Les agents de l'ONE joueront un rôle de première ligne dans l'accompagnement des équipes de terrain et il conviendra de les y préparer ;
- Les membres du Conseil d'Avis plaident également pour que soit préparé adéquatement et soigné la mise en relation des Consultations et des Milieux d'Accueil avec les Opérateurs Culturels de manière à profiter pleinement des bienfaits de la démarche, chaque partie étant pleinement consciente des enjeux, bénéfices et conditions de l'exercice ;
- Pour que l'opération produise des effets durables, le Conseil d'Avis attire l'attention sur la pertinence d'intervention des associations d'Éducation Permanente reconnues par l'AGC, expertes dans la question des transformations des pratiques et la mise en lien des publics : elles doivent être considérées dans l'appel ;
- Le Conseil d'Avis craint que la majoration des montants octroyés (appelé le « bonus ») liée à l'association des parents au projet ou à des collaborations externes soit peu mobilisée et ne rencontre pas l'enjeu pourtant essentiel de renforcement de l'accès aux Milieux d'Accueil et aux Consultations et de l'ouverture du milieu d'accueil sur son environnement local ;
- Sur le plan technique de l'appel, le Conseil d'Avis attire l'attention sur la nécessaire clarté des critères (notamment sur les zones géographiques) et la manière de rencontrer la volonté de ne pas alourdir la charge administrative des Milieux d'Accueil et des Consultations ;
- Le Conseil demande également que soit prévue et annoncée dès le lancement de l'appel à projet, une phase d'évaluation du dispositif qui associe les équipes (et pas que les directions) et que sa temporalité en soit précisée.

En conclusion, le Conseil d'Avis accueille l'initiative avec enthousiasme et curiosité quant à sa mise en œuvre au regard des ambitions affichées en termes de renforcement de l'accessibilité des milieux d'accueil et des consultations et de démocratie culturelle.